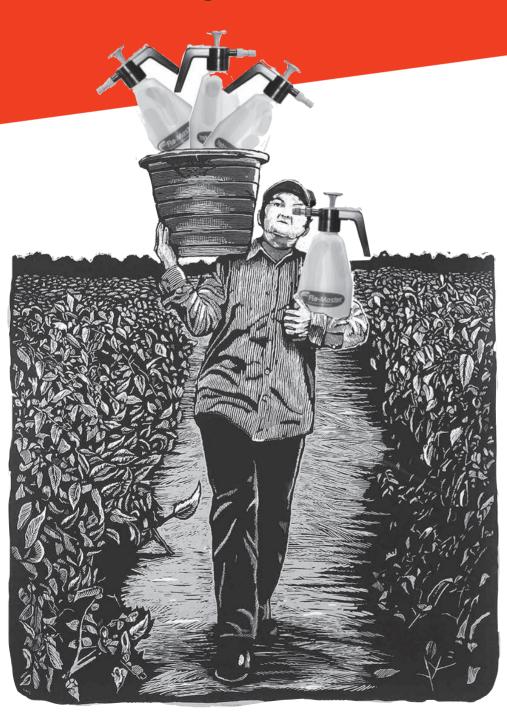
# MBAT DICALISTE

MENSUEL DE LA Confédération Nationale du Travail



AVRIL 2019/N°443

# **DÉSERTIFICATION: UNE LOGIQUE INDIUSTRIELLE**



# Lutte syndicale

 Fières et en colère. Le 8 mars, le jour, la nuit, à Metz, Saint-Etienne, Nantes, en soutien aux ouvrières turques, aux femmes algériennes.

P9 à 11

# **Juridiaue**

Droit de retrait : imminence grise et loi de la gravité. Aperçu des possibilités et des risques de l'exercice du droit de retrait.

P12&13

# **Dossier**

• Désertification à l'européenne.

P6 à 8

# Ici et maintenant

- Police partout, police partout. Toujours plus insurgé es contre le ra-cisme d'Etat et les violences policières.

  Violences de genre dans les
- collectivités.

La prévention des violences sexistes et sexuelles dans les collectivités territoriales.

 Périphéries, zones de relégation. Intervention sociale en milieu rural : le cumul des impossibilités. P2 à 4

# International

- Travail féminin, activité sans reconnaissance sociale.
- Tchad. Irlande. Suède.

P14 à 19

# **Culture**

- La Métallo. Catherine Ecole-Boivin.
- Dix ans d'Action directe, un témoignage, 1977-1987 Jann Marc Rouillan.
- Cent maisons, La cité des Abeilles, Delphine Le Lay, Marion Boé, Alexis
- Les chemins du communisme libertaire en Espagne, vol 2. Myrtille, giménologue. P 20 à 23



# Police partout, police partout

Toujours plus insurgées contre le racisme d'Etat et les violences policières.

e contexte est connu : les violences policières, d'abord principalement exercées dans les quartiers populaires, s'étendent de plus en plus à toute la société,

L'état d'urgence constitutionnalisé a fait reculer nos liberté. Les violences d'Etat gagnent du terrain contre l'ensemble de la population. Depuis le 17 novembre, on compte notamment plus d'un millier de condamnations, près de 3000 blessé·es, dont une centaine gravement, et plus de 20 mutilé·es. Pire, une femme est morte dans un silence politique assourdissant, Zineb Redouane, 80 ans, tuée par un tir de grenade lacrymo en plein visage, en fermant les volets de son appartement au 4e étage.

Le racisme progresse, en phase avec la logique du capitalisme qui divise pour mieux régner et briser le tissu social, réprime le délit de solidarité, laisse faire l'apologie de la haine de l'autre, et toutes les formes de discriminations qui privent leurs victimes de leurs droits légitimes et légaux à l'embauche, au logement, à la santé, à l'éducation.

En la mémoire de celles et ceux mort·es sous les coups des violences policières, nous protestons contre l'impunité policière.

Nous manifestons pour le droit d'exister et de protester, pour le droit d'être ce que nous sommes et pour le droit d'exprimer publiquement nos opinions politiques.

Nous manifestons pour construire une société égalitaire fondée sur la justice, la vérité et la dignité de chacun·e.

Ensemble, pour exiger un autre modèle de société :

-Vérité et Justice pour toutes les victimes de violences policières et du système des frontières;

-Interdiction des contrôles au faciès et des «techniques» de répression, clé d'étranglement, du «pliage» et plaquage ventral (modalités d'immobilisation mortelles utilisées par la police);

-Retrait des LBD, des Flashball, de tous les types de grenades et du pistolet à impulsion électrique;

-Régularisation de tous les sans-papiers et abrogation de la loi asile-immigration;

-Liberté de circulation et d'installation et fermeture des centres de rétention:

-Abrogation de toutes les lois xénophobes et racistes;

-Égalité des droits dans l'accès au logement avec ou sans papiers, l'emploi, la retraite, la formation et la santé:

-Droit des résidents des foyers à un logement décent et stable, qu'il soit individuel ou collectif;

-Droit à la vie privée, droit d'héberger, droit de maintenir ses pratiques culturelles de solidarité et d'entraide dans les foyers. \*

À partir de l'appel dont la CNT est co signataire, contre « le racisme et les violences policières » de la manifestation du 16 mars

2 Organe de presse de la Confédération Nationale du Travail MARS 2019

# Violences de genre dans les collectivités

La prévention des violences sexistes et sexuelles dans les collectivités territoriales.

l'heure où la parole des femmes se libère pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles dont elles sont victimes, rappellons que les employeurs publics sont soumis à des obligations de prévention de ces risques professionnels.

Comme pour le secteur privé, les dispositions légales du Code du travail s'appliquent à la prévention (article L. 4121-1). L'autorité territoriale est tenue de veiller à la mise en oeuvre systématique des principes de prévention définis par l'art. L.4121-2, concernant « l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1 ».

# ■ Un document unique de référence

On peut vérifier si l'autorité territoriale a réalisé un travail d'identification et d'analyse des facteurs ambiants par le biais du DUERP, Document unique d'évaluation des risques professionnels, dont les modalités de réalisation sont définies par le Code du travail (art. R. 4121-1 à 5). Ce document doit par exemple consigner les plans de formation, initiale et continue, les procédures de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles et sexistes, de suspension et de sanction des auteurs. Il permet ensuite de réaliser un programme annuel de prévention des risques professionnels qui est présenté, chaque année, au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), ou

au comité technique si le CHSCT n'existe pas.

Ce document unique est bien sûr important pour une véritable politique de prévention des risques professionnels. Néanmoins, de nombreuses collectivités territoriales font l'impasse sur ce document. Rappelons que son inexistence, ou son absence de mise à jour annuelle peut avoir des conséquences humaines désastreuses, notamment pour les agent-es victimes de violences sexuelles. Et « la responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas de carence en matière de prévention, de protection et de traitement des violences dont peuvent être victimes les agents publics sur leur lieu de travail » comme le note la circulaire du 9 mars 2018 sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

### ■ Saisir l'inspection du travail

Dans une collectivité territoriale, tout syndicaliste doit donc consulter ce document unique et vérifier que forme et fond suivent les dispositions légales. Et saisir l'inspection du travail en cas de manquements de la collectivité à ses obligations de prévention, et en l'absence de réaction de sa part aux alertes lancées par le syndicat. L'inspection du travail peut intervenir en CHSCT et exiger de l'employeur public qu'il lui communique les documents prouvant qu'il remplit ses obligations de prévention des risques de violences sexistes et sexuelles.

### ■ Jusqu'ici l'impunité

En dernier recours, il est également possible d'envisager un recours contentieux au tribunal administratif, mais d'après l'AFVT,

Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, jamais une collectivité territoriale n'a été condamnée pour manquement à ces obligations de prévention des risques des violences sexistes et sexuelles.

Guillaume, STT 59-62

www.fonction-publique.gouv.fr/prevention-des-violences-et-harcelements



3

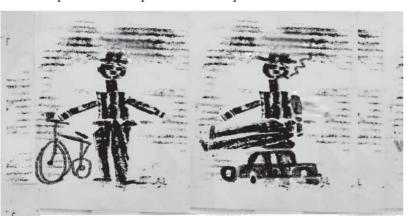
# Périphéries, zones de relégation

Intervention sociale en milieu rural : le cumul des impossibilités.

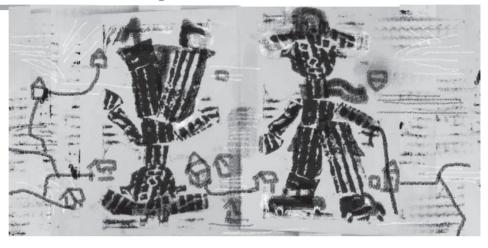
intervention sociale en milieu rural dans le cadre d'un Accompagnement social lié au logement\* révèle les quotidien de vie de ces publics, problèmes de mobilité, absence des services publics, repli sur soi, campagne idéalisée, consommation excessive de produits (alcool, drogues). La campagne est atteinte des mêmes maux que la ville : précarité, difficulté pour faire garder les enfants, chômage. Depuis deux ans, j'interviens sur le territoire du Beaujolais du département : Rhône Ouest-Pierres Dorées, où on constate des obstacles à différents accès.

# ■ Scotché·es sur place

Tout d'abord la mobilité : la plupart de nos publics n'ont pas de



permis de conduire, ou roulent avec des voitures proches de la casse, dangers pour ceux et celles qui les conduisent et pour les autres, sans parler des contrôles techniques périmés et défauts d'assurance dus aux faibles revenus. Les transports en commun ? Rares, voire inexistants dans certains villages. Comment parler d'insertion pour le tra-



vail, pour des missions intérimaires courtes, quand se rendre sur son lieu de travail coûte trop cher, ou sans savoir si la voiture va démarrer ou pas ?

Dans ces villages, on accompagne des personnes qui subissent isolement et solitude au quotidien. La

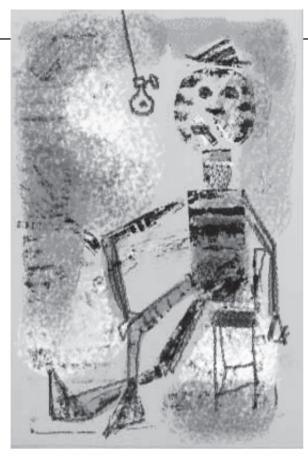
> mairie sans permanence quotidienne, les magasins peu ouverts, quand il y en a... Seul le bar maintient lien social. rencontres. faut anticiper la moindre démarche, s'organiser, se projeter

dans un espace temps plus ou moins proche, ce qui est parfois compliqué voire impossible quand on est très désocialisé.

Journées sans vie, sans lumière

Dans ces villages, les jours sont silencieux, sans vie, l'autre partie de la population partant tôt le matin travailler à Lyon ou Villefranche et ne revient que tard le soir. Si ces villages sont dans des vallées encaissées, la lumière du soleil s'éteint vers les 15h. Quand on arrive chez ses personnes, on ressent leur besoin de parler, en continu, pour montrer qu'elles existent, tout en livrant une sensation d'enracinement dans un espace « à l'abri des autres » associé à l'idée d'une « liberté ». Pour rompre l'isolement, ces oublié·es ruraux-ales essaient des initiatives, des systèmes collectifs d'organisation, comme faire vivre un bar qui fait aussi cantine scolaire. Contre l'image souvent négative de leur territoire ruraux enclavés, en repli, les assos luttent pour les revitaliser. De nombreux projets diversifiés, activités, réseau de services, sont portés par les habitant·es, les familles, leur permettant d'avoir une animation sociale et culturelle proche de chez soi, de se rencontrer, bénéficier de services et pour certain·es avoir un emploi sur place. Mais inclure ces gens accompagnés dans ces solidarités peut être compliqué, leur parcours de vie parfois marqués par la violence qu'ils ont commise. Ici, tout le monde se connaît, connaît toutes les histoires de famille. Pas d'anonymat possible comme dans des plus grandes villes.

La notion de temps et du dépla-



cement est aussi différente: allez du domicile au plus proche hôpital prend du temps, avec des publics qui sont dans le besoin immédiat, sans pouvoir attendre. Comment faire pour ne pas accentuer ces contraintes supplémentaires ? Devoir attendre- ou entreprendre des démarches, des déplacements, attendre quelque chose de quelqu'un - inscrit la personne dans un principe de réalité où l'on n'est pas seul (et tout-puissant).

# ■ Adultes isolés moins bien « servis

Il y a peu d'assos caritatives en milieu rural, parfois difficile d'accès. Les CCAS ont peu de possibilités d'aide financière notamment pour les adultes isolés, les parents avec enfants étant servis en priorité, iniquité de plus des territoires. Le « social » est alors perçu comme une charge, une dépense, voire un « boulet » et non comme un instrument dynamique de construction du bien commun local.

Le manque d'intervenants sociaux sur ces terres rurales limite les possibilités d'action. Les mêmes partenaires sont continuellement sollicité·es pour des demandes de plus en plus fortes, parfois sans réponses à apporter.

Une partie de la population est en zone blanche, privée de très haut débit, certains villages n'accèdent pas à la 4G, technologies encore réservées aux aires urbaines et littorales. La fracture numérique pénalise la moindre démarche administratives, dorénavant centrée sur internet. L' accès à un ordinateur, à une connexion internet est problématique quand on ne satisfait même pas ses besoins primaires.

# ■ Assigné·es à résilience

Avec la démolition des grands ensembles d'habitat urbain, certains de nos publics néo ruraux imaginaient la vie plus facile à la campagne: sans aucun réseau familial en cas de difficulté, ils prennent de plein fouet leur désillusion. Ces villages sont devenus des « territoires de relégation », population isolée géographiquement, contrainte à l'immobilité de déplacement mais aussi culturelle, sociale. Le RSA en milieu rural risque de pérenniser l'emploi à temps partiel, tentation pour des employeurs, misant sur le RSA

comme complément de ressources.

Le lien social dans les villages n'est plus aussi fort ni aussi naturel qu'autrefois. Le travail social s'oriente de plus en plus vers « un accompagnement à forte composante psychosociale », en lien avec les autres acteurs-rices de la santé. Une première piste pour sortir également de notre propre isolement professionnel?

Raph, travailleur social,



# Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello N° de CPPAP : 0623 S 0651 Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT Stics 13 c/o 1 000 Bâbords 61. rue Consolat 13001 Marseille

Administration cs-administration@cnt-f.org C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

**Abonnements** 

cs-administration@cnt-f.org C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas Impression sur papier certifié PEF(

Imprimerie Étoile Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15. il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress.

Merci à tou·tes!

# Vos déserts font désordres (1)

Vert moins bleu égal jaune! La désertification touche aussi l'Europe.



Illustrations extraites de la bande dessinée «Résilience», de Louise Joor et Antonin Lebon, edition Casterman

A lertée par les camarades andalous et siciliens luttant déjà contre la désertification de leur territoire, la FTTE tente ici, pour inviter à l'action, de porter une critique anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire à la désertification de l'Europe, dont treize pays sont déjà touchés.

# ■ Désertification à l'européenne

Dans de vastes zones du Sud de l'Europe, les terres se transforment en désert. Dans le Nord, pas mieux : France et Royaume-Uni activent régulièrement leurs procédures sécheresse. L'été dernier, incendies de forêt inédits en Suède (20 000 ha brûlés), Finlande et Norvège : autre signe de la désertification européenne. En juin 2018, la Cour des comptes européenne note que

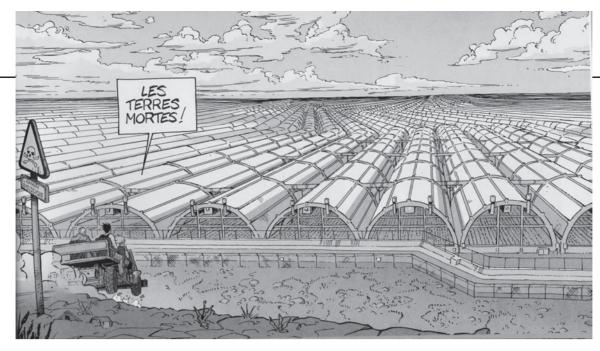
treize pays de l'UE subissent cette désertification. La désertification pour l'ONU c'est la « dégradation, en zone aride, semi-aride et sub-humide, des terres résultant de différents facteurs, tels que les variations climatiques et les activités humaines ». Deux causes inextricablement liées. L'effet des activités humaines sur le climat planétaire n'est plus à démontrer, même si les logiques de dérèglement, globales et complexes, sont encore mal comprises, et nos moyens d'action incertains. A contrario, les activités humaines qui détraquent le climat sont bien identifiées : urbanisation, agriculture dite conventionnelle (qu'on dit industrielle à la FTTE), consommation humaine, surtout dans ses aspects industriels et énergétiques, barrages et transferts d'eau... Des activités relevant d'une dynamique

sociale et donc de l'action syndicale.

### ■ L'eau, enjeu des luttes syndicales

À la FTTE, nous luttons déjà pour garder la maîtrise des eaux et conserver les sols, dans nos pratiques quotidiennes ou face à l'administration.

Nous vous invitons à inclure l'eau dans vos combats syndicaux et à vous réapproprier sa gestion directe, que vous bossiez dans le secteur agricole, industriel ou des services, ou dans votre logement, votre commune, par l'entrée technique ou politique. Si l'on considère que les techniques sont liées à un ordre social mû par ses règles, le changement de techniques amène alors un changement de l'ordre social et donc des règles. Et réciproquement.



Le modèle capitaliste, c'est la vente d'eau, de produits et services à haute valeur ajoutée. Continuer dans la direction actuelle nous mène à la création de circulations de l'eau en circuit fermé avec des technologies complexes (chères en construction, exploitation et maintenance) qui permettent à celles et ceux qui en ont les moyens de s'occuper de leur réserve d'eau en se foutant de celles des autres. Pas vraiment notre idéal à la CNT.

La fédération de l'éduc pourrait revendiquer un véritable programme scolaire basé sur l'écologie sociale, et s'interroger sur le financement de la recherche publique, de la formation professionnelle et de l'Éducation nationale par FP2E (association de Véolia, Suez, Saur et consorts - voir prochain CS), vu leur usage immodéré des agents, technicien es, cadres et chercheur-euses. La fédé du bâtiment pourrait revendiquer la systématisation d'une gestion réellement responsable de l'eau dans les bâtiments et l'aménagement du territoire. Les fédés de la métallurgie, de l'énergie et des transports pourraient œuvrer à diminuer leur impact hydrique. La fédé santésocial sait pertinemment que l'accès à l'eau en quantité et qualité suffisantes est une des bases de la santé individuelle et collective. Et la fédé culture-spectacle pourrait revendiquer plus de pinard à table! Enfin au niveau confédéral, en plus de la réduction du temps de travail qui permet de s'occuper d'autres choses que de bosser, affirmer que la grève générale est notre meilleure arme pour sauver notre environnement.

### ■ Plus d'eau plus de vie

Les conséquences de la désertification sont atrocement simples et meurtrières : plus d'eau, puis plus de sol fertile, puis plus de végétation donc plus de bouffe. Des solutions? Plusieurs options :

1) importer à manger au détriment de celles et ceux vivant dans les zones de production encore fertiles (ce que fait le colonialisme, à l'ancienne ou aujourd'hui, à travers ce que l'on appelle « l'accaparement des terres »);

2) développer une agriculture horssol basée sur l'extraction minière de phosphore, de gaz naturel servant à synthétiser les engrais azotés à partir de l'azote contenu dans l'air...;

3) pomper l'eau non-renouvelable des nappes phréatiques fossiles ;

4) émigrer, tant que possible, vers des terres encore fertiles.

Et sinon, mourir de faim et de soif, sur place. Ce ne sont pas des hypothèses : ça se passe déjà.

congénères, d'aller se faire exploiter par eux ou de mourir sur place.

La destruction des sols et la diminution des réserves en eau ont des conséquences intimement liées. On l'entend régulièrement : « Comment ça se fait ? Il pleut tout le temps, on entend parler de toutes ces inondations, ces orages! Et puis, les barrages font des réserves... ». C'est vrai, les épisodes climatiques brutaux sont plus fréquents aujourd'hui, mais ce sont des conséquences du dérèglement climatique.

### ■ Le chemin de l'eau

L'aménagement du territoire (urbanisation, agriculture industrielle, barrages...) a étanché les sols et donc modifié les chemins de l'eau qui ruisselle







# ■ Le désert aboutissement capitaliste

La désertification, c'est un aboutissement du capitalisme qui n'offre comme solution, selon ses moyens, que d'aller exploiter d'autres

rapidement sur un sol rendu imperméable par l'agriculture industrielle, les routes, les parkings, les constructions... Les barrages ne sont pas non plus conçus avec une approche d'intégration dans le système hydrogéologique : dans tous ces systèmes, les eaux de surface ne sont plus liées aux eaux souterraines.



L'alternance de pluies brutales et d'orages, suivies de longues périodes de sécheresse,

empêche l'eau de pluie d'entrer en terre et de recharger les nappes phréatiques. Bien connu des paysans, ce phénomène causé par le dérèglement climatique s'alimente de lui-même, devenant de plus en plus courant. Les sols, en milieu rural, sont finalement érodés et la fréquence des inondations augmente. Le niveau d'eau des nappes phréatiques diminue donc (« 50% des nappes phréatiques affiche un niveau modérément bas à très bas » au 1er janvier 2019 selon le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières, organisme en charge de la surveillance des nappes), contribuant à la disparition des zones humides, zones riches de biodiversité qui participent à la purification de l'eau et, par transfert, à l'élévation du niveau des mers. En zone côtière, l'intrusion d'eau saline qui remplace l'eau douce dans la nappe est un phénomène redoutable et irréversible.

### ■ L'effet d'anti ruissellement

Si les nappes n'ont plus d'eau, si l'accès à la nappe est empêché par du

bitume ou un sol tassé, les végétaux ne peuvent plus y puiser l'eau nécessaire à leur vie. Il y a moins de végétation et donc moins d'eau transpirée par les végétaux. Conséquence : la stratosphère se refroidit et la température au sol s'élève (rapport du GIÉC 2014). L'eau qui s'évapore d'une plante absorbe les calories autour d'elle (d'où la sensation de fraîcheur sous un arbre et pas sous un parasol), puis les relâche au moment de se condenser sous forme de gouttes de pluie. L'augmentation de la différence de température entre le sol et les hautes couches de l'atmosphère accentue le d'événements climatiques nombre extrêmes, pluies violentes, orages. Le cercle vicieux est bouclé!

Pour « sécuriser la ressource », la stratégie encore prédominante est de construire barrages et retenues d'eau artificielles, comme la tentative dans la forêt de Sivens au Testet ou la lutte en cours contre le barrage du Caussade. Des initiatives généralement pensées hors du système hydrogéologique, qui ne sécurisent pas un stockage dans les réservoirs naturels des nappes phréatiques et prônent le

développement de l'irrigation pour s'adapter au changement climatique au détriment du cycle naturel de l'eau et des autres usages. Ou encore de massifier les transferts d'eau, comme dans le projet Aqua Domitia porté par BRL (Bas-Rhône-Languedoc, organisme créé par De Gaulle) pour transporter de l'eau du Rhône jusqu'aux contreforts des Pyrénées.

Pour rappel, l'être humain est composé de 60 à 80 % d'eau et l'on ne peut pas vivre plus de 48h sans boire. Plus d'eau, plus de vie. Celui qui contrôle l'eau, contrôle la terre et celles et ceux qui vivent dessus.

La suite dans le prochain numéro...

FTTE, Fédération des travailleurs et travailleuses
de la terre et de l'environnement.

Quelques chiffres: superficie actuelle des territoires sensibles à la désertification: Roumanie: 30%, Portugal: plus de 50%, Italie: 50% (en Sicile: 70%), Espagne: 75% (région de Murcie, Communauté valencienne, îles Canaries: plus de 90%), Île de Chypre: 100%.

Soutien, échange ou autre : ftte@cnt-f.org





# Fières et en colère

Le 8 mars, le jour, la nuit, à Metz, Saint-Etienne, Nantes, en soutien aux ouvrières turques, aux femmes algériennes.

ontre toutes les violences, sexuelles, sociales, salariales... en un mot, patriar-

cales, les militant·es de la CNT et les groupes CNT Femmes Libres, en non-mixité ou en mixité choisie, se sont fait entendre, le 8 mars 2019 : Nous ne lâcherons rien.

### Metz

Il.elle.s réuni·es au seul appel unanimement partagé de la CNT pour une grève et une manifestation: lycéennes, Sud, CGT, FSU, Osez le Féminisme, Gilets Jaunes.



Grève générale, grève générale, grève générale...

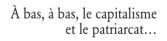




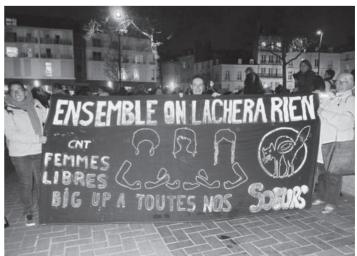
La journée mondiale de lutte pour les droits des femmes à Metz est sur youtube www.youtube.com/watch?v=5WskXglcJJo

# **Nantes**

De jour comme de nuit, le groupe CNT Femmes Libres de Nantes a de l'énergie!







# **Balayer devant sa porte**

inistère du travail pas mieux qu'ailleurs, pire, peut-être. La CGT, Sud et la CNT ont alerté à de nombreuses reprises la direction du Ministère du travail sur les violences sexistes et sexuelles subies au sein des services.

Et quoi? Les mesures de prévention et de prise en charge des victimes par l'administration sont toujours insuffisantes, voire simplement inexistantes. Le Ministère du travail s'est par ailleurs illustré par une action de communication désastreuse à l'occasion du 25 novembre au travers d'un quizz entérinant des comportements ouvertement sexistes.

# ■ Inégalités salariales injustifiables

Le Ministère ne remplit toujours pas ses obligations en matière de communication des données sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein du ministère. Des chiffres partiels sur la rémunération communiqués en janvier 2018 révèlent des écarts inadmissibles de rémunération variable!

Les femmes perçoivent des rémunérations accessoires (primes) bien plus faibles que celles des hommes. Tous postes confondus, les femmes gagnent en moyenne 28% de moins que les hommes dans les Direccte hors Ile-de-France, 18% de moins à la Direccte d'Île-de-France, 23% de moins en administration centrale.

« Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent? » écrivait Benoîte Groult dans Ainsi soitelle. En 1975!

CNT Travail et affaires sociales

# **Saint-Étienne**

8 mars 2019, 30 femmes assassinées en France, depuis le 1er janvier





Action devant une boutique Yves Rocher en soutien aux ouvrières qui revendiquent leurs droits syndicaux dans son usine en Turquie.



Recouvrement d'affiches sexistes. CNT Femmes Libres Sainté a répondu à l'appel des Sampianes et de la RAP (Résistance à l'agression publicitaire).

10 Organe de presse de la Confédération Nationale du Travail MARS 2019

Lille









8 mars historique en Algérie : nos luttes n'ont pas de frontières et nous sommes solidaires avec les femmes algériennes. Merci à Femmes en Lutte 93 de nous avoir permis de publier cette affiche.

# Droit de retrait : imminence grise et loi de la gravité

Aperçu des possibilités et des risques de l'exercice du droit de retrait.

e droit de retrait, peu osent s'en servir. Intéressant, pourtant, cette possibilité d'arrêter de bosser, de quitter son lieu de travail pour se mettre en sécurité, sans l'accord de son employeur, et sans reprendre le boulot tant que la situation de danger n'est pas réglée.

Quelques exemples glanés pour cet article montrent la méconnaissance des textes applicables, des jurisprudences, et des bons cas de figure où ce droit de retrait peut être revendiqué à bon escient. Et donc sans retour de bâton patronal.

Un jour de manif annoncé, le rectorat sera encerclé de flics. Ne se sentant pas en sécurité, une salariée veut faire jouer son droit de retrait. Refus de la hiérarchie. La camarade a du prendre un congé pour ne pas bosser. Dans une société d'ambulances, refus d'un salarié de partir avec une ambulance sans défibrillateur. Il est sanctionné par la direction. Licencié, le salarié qui s'était retiré de son poste pour motif d'exposition à des courants d'air... Parfois ça passe tout seul : en période de canicule dans une société de transport public, c'est l'employeur qui va aux devants : « Nos conducteurs et conductrices peuvent bien entendu faire valoir leur droit de retrait en cas de chaleur trop forte à leur poste ». La société de bus et tram sait que dans certains bus, la clim marche mal et qu'en heure de pointe du monde dans le bus, ça chauffe. L'annonce anticipe, évite la surchauffe syndicale.

La source du danger peut être liée à un processus de fabrication non sécurisé, un équipement de travail défectueux et non conforme aux normes de sécurité, un risque d'agression, l'absence de protection... Ce droit de retrait a été validé pour un salarié chargé de conduire

Comment un Motif raisonnable de penser?

Vous Pensiez Guon Rensait PAS, C'EST GA?

un camion aux freins défectueux, ou pour un autre devant nettoyer des voitures dans un atelier où le thermomètre plafonnait à 3 °C.

Problème, un droit de retrait exercé dans une situation non reconnue comme légitime, expose à d'éventuelles mesures de rétorsion, amputations de salaire, sanctions disciplinaire, voire licenciement. Aux tribunaux de juger alors si le ou la salarié e a fait une estimation pertinente de la notion de danger grave et imminent vis à vis de sa situation de travail. Et les jurisprudences sont des cas individuels, pas facilement duplicables.

Pour autant, on ne pourra pas reprocher à un·e salarié·e victime d'un accident de travail de ne pas s'être retiré·e de la situation dangereuse et de son poste.

Pas évident de cadrer les contours légaux dans lesquels s'applique ce droit de retrait et donc des bons arguments à faire valoir. Sur le papier, la loi le prévoit si le ou la salarié a « un motif raisonnable de penser » que la situation de travail présente un « danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection » et ce sans sanction ni retenue de salaire (articles L 4131-21 et L 4131-3 du code du travail).

# ■ Motif raisonnable de bonne foi

Prenons les termes un par un. Un « motif raisonnable de penser » est sujet à interprétation, le ou la salarié n'étant pas expert en gestion des risques, peut avec raison estimer une mise en danger de sa vie ou de sa santé, mais avec un danger risquant de causer un accident ou une maladie entraînant la mort ou une incapacité permanente, du moins

prolongée. Le droit à l'erreur existe, si l'appréciation du danger se révèle une erreur d'estimation commise de bonne foi. La notion de « motif raisonnable » implique que la situation de travail n'est pas forcément avérée comme réellement dangereuse, si le ou la salariée a des raisons de le penser.

### **■** Gravité, imminence

Ce danger peut-être individuel ou collectif, mais il doit être grave ET imminent: il faut les deux critères cumulés, pas l'un ou l'autre. Un danger grave est « un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée » (Circulaire direction générale du travail, 25 mars 1993). Est considéré imminent «tout danger susceptible de se réaliser brutalement dans un délai rapproché ». Ce qui n'exclut pas le « risque à effet différé » du genre cancéreux à retardement après exposition à des rayonnements ionisants ou amiante.

Un travail réputé dangereux en soi

ne peut pas justifier un retrait. Par exemple une amplification de bruit dû à une panne de ventilateur, ne constitue pas un danger si le volume n'excéde pas le seuil de nocivité : le travail est certes rendu pénible mais l'usage de casque antibruit permettrait de diminuer la nuisance.

Pour faire valoir un droit de retrait, la gravité du danger doit être distinguée du degré de risque habituel lié à une activité pénible et dangereuse. L'existence de procédure de sécurité et d'équipements de protection suffisent à minimiser le danger, donc sa gravité. Dès lors seule une situation critique non prévue peut nécessiter un retrait.

### ■ Alerter, prévenir

D'abord, étape droit d'alerte, qui est une obligation. Le texte oblige à alerter l'employeur au moins par oral avant de faire valoir son droit de déserter son poste. Sinon risque de se faire virer pour faute grave (Cass. soc. 21 janvier 2009 n° 07-41935). Mais qui est alors « l'employeur » ? Pas forcément le big boss le supérieur hiérarchique suffit, s'il a l'autorité nécessaire pour décider comment remédier à la situation. Invoquer expressément le « droit de retrait » n'est pas indispensable : exemple avec un chauffeur poids lourd refusant de rouler après une journée de travail de 21,30 heures (Cass. soc. 2 mars 2010 n° 08-45086).

Il est néanmoins conseillé de tracer l'alerte par mail et si possible par consignation dans un registre spécifique (auparavant du CHSCT) auprès du CSE. Prévenir aussi un e représentant e du personnel de l'existence d'un danger grave est essentiel. La trace de cet écrit pourra servir de preuve en cas de contestation. D'autant que si un accident survient après





l'alerte, alors même que l'employeur n'a pas pris les mesures adéquates à la suppression du danger, la faute inexcusable de l'employeur est reconnue. Idem si une maladie professionnelle intervient après cette alerte et le manquement de l'employeur à supprimer les risques.

# ■ Exercice collectif du droit de retrait vs droit de grève

Un juriste fait remarquer que la frontière est parfois mince entre droit de grève et droit de retrait, chaque salarié·e pouvant l'exercer seul·e ou conjointement avec ses collègues, retrouvant la dimension collective du droit de grève (pour rappel, grève avec préavis dans les services publics, sans préavis dans le privé mais avec revendications). La différence entre les deux situations réside dans le caractère concerté de la grève.

Reste qu'un exercice du droit de retrait suite à un ordre dangereux pour leur santé a été considéré comme une forme de grève, car des revendications professionnelles liées à ce danger ont été présentées à l'employeur au moment de quitter leur poste de travail (Cass. Soc. 26 septembre 1990, n°88-41375). Mais des cheminots faisant jouer leur droit de retrait après agressions ont été sanctionnés sur leur salaire pour ne pas avoir repris le travail après l'incident maitrisé et retour à la normale, la situation de travail ne comportant plus de danger grave et imminent Cass. Soc. 27 septembre 2017, n° 16-22224 et 16-23585).

La paradoxe c'est que contrairement à la notion de danger grave et imminent, il vaut mieux évaluer préventivement la dangerosité du poste de travail, de l'activité et étudier la pertinence des cas de figure et circonstances exceptionnelles de ces risques dans son entreprise.

Fred, secrétariat aux affaires juridiques et Nico, rédaction du CS.

# INTERN

# L'invisible travail de l'intérieur

Travail féminin, activité sans reconnaissance sociale.



e travail ménager cumule exploitations capitaliste, patriarcale et ethno-sociale:

- par son invisibilité et son manque de reconnaissance dans la sphère domestique, où les femmes continuent d'assurer dans le monde les charges essentielles, ménage, cuisine, éducation des enfants;

- en tant que salariées, les femmes étant sur-représentées dans les emplois peu qualifiés et sous-payés du nettoyage, du soin aux personnes, jeunes enfants et personnes âgées essentiellement.

### ■ Viva la résolution!

Quinzième pays du continent à adopter la résolution 189 de l'OIT qui impose un statut de salariée et un certain nombre de droits aux « petites bonnes » employées dans les maisons bourgeoises, le Pérou l'a ratifiée en juillet 2018. Fin septembre, à Guatemala Ciudad, une centaine de femmes de quinze pays d'Amérique latine réunies en congrès ont débattu des questions essentielles

pour le continent: comment sortir de l'exclusion et de la misogynie qui frappent des pays où le féminicide est encore une pratique courante, où les employées domestiques, généralement indigènes et peu scolarisées, issues de la plus grande pauvreté, sont régulièrement frappées, humiliées, violées et privées des droits des travailleurs? Quelles actions mener pour faire reconnaître le statut de salariée de ces femmes souvent considérées comme des biens meubles appartenant à la maison, sans contrat de travail, précarisées par des conditions de travail qui les empêchent d'accéder à la connaissance de leurs droits? Ce sont souvent des migrantes qui craignent l'expulsion si elles exigent un salaire décent. Des militantes syndicalistes ont obtenu, en Uruguay, premier pays à avoir ratifié la résolution 189, une inversion du rapport de forces avec les employeurs, en exigeant des congés payés, obtenus par une hausse de salaire de 15%, ou l'exigence d'un historique de l'employeur au même titre que les références demandées à

leurs domestiques.

# ■ Petites bonnes dans le cagibi

Pour l'instant, au Guatemala où s'est tenu le congrès annuel, il n'existe ni congés payés ni protection sociale, notamment en cas de maternité, aucun respect des horaires de travail, d'autant plus difficiles à vérifier que le plus souvent les « petites bonnes » sont logées dans un cagibi dans la maison des patrons, sommées d'être opérationnelles à toute heure du jour et de la nuit. Le dévouement à une famille présentée comme protectrice permet tous les chantages et abus. Isolées de leur famille rurale, parfois restée dans le pays d'origine, les employées domestiques s'organisent au Guatemala autour du syndicat Sitradomsa, qui a largement contribué à faire adopter la résolution 189.

### **■** En France aussi

Mais cette problématique du travail féminin ne se réduit pas à celui

# ATIONAL



de l'esclavage des employées domestique latino-américaines. Plus insidieusement, les pays occidentaux peinent à se débarrasser de cette relégation domestique. S'interroger sur les charges féminines et leur manque de reconnaissance oblige à repenser le mode même de l'organisation du travail.

### **■** Les invisibles des rond-points

Sur les ronds-points, la présence de nombreuses femmes a frappé les observateurs. Appartenant aux secteurs majoritairement féminins de l'éducation, du soin aux personnes, du travail social, du nettoyage, elles forment les bastions de l'état social, que le gouvernement Macron démantèle à grand renfort de réformes libérales, et sur lequel repose toute l'économie. Si elles cessaient de travailler, on ne pourrait rien produire ni vendre, sommé·es soudain de veiller sur nos vieux et nos enfants, et d'organiser le quotidien. Ne relevant pas des secteurs « productifs », ces femmes sont les invisibles de la société capitaliste. Les grèves des personnels hospitaliers ou des EHPAD ont alerté la population, mais avec un bien moindre impact que des transporteurs routiers. Les plus de deux millions de travailleuses du socio-médical et de l'éducatif, cumulent, à elles seules, des emplois mal payés, soumis à de fortes pressions, peu valorisés. En sous-traitance, le nettoyage impose horaires décalés, faible rémunération, tâches physiques sans reconversion possible quand les corps sont usés. Sans compter les heures non payées dans de nombreuses entreprises, qui exploit en t

sans vergogne des travailleuses sans papiers. Dans la plupart de ces secteurs, des politiques d'austérité ont augmenté les charges et l'épuisement pro-

fessionnel n'est pas rare, comme le montrent les chiffres du suicide parmi les infirmières\*. Alors que le soin à la personne est un secteur en forte expansion, les conditions de travail des femmes, très majoritairement chargées de cette économie du service vital, ne se sont guère améliorées au cours des dernières décennies. On connaît les revendications des gilets jaunes sur le pouvoir d'achat, qui n'a cessé de décliner dans les couches sociales les plus modestes, notamment parmi les fonctionnaires.

# ■ Dispersées, pas facile de s'organiser

Souvent étrangères et peu qualifiées, les femmes de ménage et gardes d'enfants à domicile peinent à s'organiser et faire entendre leurs droits. Tenant un rôle essentiel dans la société capitaliste, ces travailleuses y sont invisibilisées, dispersées, ce qui rend toute forme d'organisation difficile. Fréquentes, massives, dans le secteur public et les grandes entreprises, les mobilisations s'amenuisent dans les petites structures où les liens hiérarchiques sont directs, les rapport de forces entre patron unique et employée particulièrement difficile à inverser.



L'emploi féminin peu qualifié, mal rémunéré, non reconnu, cumulant toutes les formes de dominations, pourrait être un levier puissant pour ébranler la société marchande, si elles cessaient toutes de travailler. Il semble urgent que le syndicalisme I N T E R N

prenne la mesure des nouvelles nécessités d'organisation qui se dessinent.

# ■ Économie domestique et sociale

Étymologiquement, nomie renvoie à l'organisation d'une maison, puis d'un Etat : cette économie domestique, dans la sphère familiale, incombe traditionnellement aux femmes tandis que l'organisation de l'extérieur est la fonction masculine par excellence. Dans cette répartition patriarcale de l'intérieur et de l'extérieur, une hiérarchie s'établit entre corvées quotidiennes, de l'ordre du familial et de l'intime, et nobles fonctions de l'extérieur. On ne peut pas penser la place du ménage dans une société libertaire sans remettre en cause ces attributions, dans le cadre du « foyer », si ce terme aura encore un sens dans la société post-capitaliste, et plus généralement dans le cadre de la société.

Dans la société bourgeoise, le ménage est l'apanage des femmes, et le signe social d'une maison bien rangée propre, bien décorée, fonctionnelle : l'intérieur est la vitrine sociale de la bonne administration et de la réussite qu'on donne à admirer en « recevant ». Lorsqu'on sait que les inégalités face aux tâches domestiques s'accroissent proportionnellement dans le couple en fonction du soin qu'on apporte au ménage, il est grand temps de remettre en cause le modèle de la parfaite femme d'intérieur devenant un véritable manager domestique, fière de gérer avec une forte charge mentale l'habillement des mômes et des murs (ce qu'on appelle revalorisation du travail féminin n'en étant alors que l'aliéna-

tion ultime), et la gestion du temps qu'organise la « vie active ». Si les femmes ne sont plus « au foyer », si les tâches domestiques sont censées s'équilibrer un peu plus, le temps passé à travailler à l'extérieur donne du ménage à faire chez soi l'image d'une insupportable corvée, source de conflits. Les familles les plus aisées s'en débarrasseront sur leurs employées. Le féminisme bourgeois libère celle qui peut se payer les services d'une autre. Mais aucune « corvée » ménagère n'est en soi une corvée: c'est leur répétitivité qui use, et le peu de temps accordé par le travail donne l'impression d'une surcharge infinie.

### ■ L'urgence à passer l'éponge

Il y a urgence à rétablir un équilibre entre intérieur et extérieur, entre l'intime et le collectif, entre les tâches du quotidien non salariées et celles qui permettent une valorisation sociale. Il faut repenser la place du ménage, son surinvestissement social comme preuve de réussite, et le mépris qui condamne les corvées domestiques, opposée à la fois au travail salarié et au loisir censé être plus épanouissant. « Camarade, ton autonomie ne s'arrête pas devant l'éponge », affiche un écriteau devant l'évier des Vignoles.

Petit rappel riche de sens. L'organisation sociale et politique que nous construisons n'est pas une idée abstraite, elle s'incarne dans les gestes du quotidien, dans l'économie domestique et la prise en charge par chacun de l'ensemble de ce que forces lui permettent de faire:

ses forces lui permettent de faire: passer l'éponge et conceptualiser le féminisme. Distribuer des tracts et

nettoyer les toilettes.

Au-delà de ces considérations domestiques, le soin porté à l'intérieur de nos maisons dessine un douloureux contraste avec le complet désinvestissement des espaces communs: les rues en particulier peu investies, laissées aux voitures, traversées par des passants pressés, dont le nettoyage est laissé à des éboueurs municipaux. La notion d'espace public, commun, disparaît au profit du surinvestissement du « chez soi», marqueur d'un saint graal intime et bourgeois. Cuisine Ikea plutôt que des chaises sorties sur le trottoir pour bavarder, comme le faisaient les grands-mères. Il est étrange qu'on choisisse et nettoie avec tant de soin des espaces personnels, clos, négligeant tous les territoires partagés, salis, traversés comme s'ils concernaient pas les gens qui les habitent. Pour s'approprier nos vies, c'est la rue qu'il faut commencer, pas seulement par des manifs, mais par un art de vivre commun, se réappropriant collectivement ces espaces de partage, de rencontre, où tout peut se réinventer.

Claire GT Amérique

A T I O N A L

# **Tchad**



# Frappes aériennes au Tchad en soutien au dictateur Idriss Déby :

# Armée française hors d'Afrique! Non au colonialisme!

e soutien inconditionnel de l'État français à la dictature du président tchadien Idriss Déby ne fait de doute pour personne. Les services de renseignement français ont appuyé son arrivée au pouvoir par les armes en 1990. La France le soutient depuis malgré le caractère antidémocratique et corrompu du régime (Combat syndicaliste n° 432, mars 2018). Un nouveau pas a été franchi en février 2019 avec une intervention de l'aviation française sur le territoire tchadien contre des opposants politiques. Nous dénonçons cette intervention réalisée hors de tout mandat international, à la demande d'Idriss Déby. Nous apportons notre soutien total à la population tchadienne qui demande que cessent ces pratiques coloniales.

Les 4, 5 et 6 février 2019, des Mirage 2000 français venus de N'Djamena ont frappé une colonne de véhicules dans l'Ennedi, au nordest du Tchad. Ces véhicules faisaient route depuis le nord et avaient à leur bord des opposants politiques de l'Union des forces de la résistance (UFR), une coalition de mouvements rebelles fondée en 2009. Ils venaient du territoire libyen selon la version officielle, du territoire tchadien selon Youssouf Hamid, le porte-parole de l'UFR en Europe.

La ministre française des Armées Florence Parly a évoqué en séance de la Commission de la défense le 6 février 2019 une intervention « contre un groupe armé, venu de Libye dans une cinquantaine de pick-up, pour déstabiliser le pays ». Cette intervention a été menée avec des moyens militaires de l'opération Barkhane mais, précise-t-elle, elle « ne peut être assimilée à l'opération Barkhane ». Ce détail trahit l'illégitimité des frappes puisque l'opération Barkhane est

censée viser les terroristes djihadistes sahélien es, pas les groupes d'opposition au régime.

Le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a de nouveau justifié l'intervention de l'armée française au Tchad le 12 février lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale : « Le président Déby nous a demandé par écrit une intervention pour éviter ce coup d'état venu du Sud libyen et pour protéger son propre pays. Ceci est tout à fait conforme au droit international et le Premier ministre en a informé le président du Sénat et de l'Assemblée nationale. »

Youssouf Hamid ne partage pas ce point de vue : « Le fait de dire que le gouvernement tchadien a fait une demande d'intervention ne suffit pas ! Sur quelles bases elle est intervenue ? Le Parlement c'est le peuple... Et nous, on veut que le peuple français sache ce qui se passe ailleurs, en dehors de la France,

# INTERN





Manifestation le 7 mars 2019 devant l'Assemblée nationale à Paris

ce que les militaires français faisaient à l'extérieur du pays. Est-ce que c'est des forces de maintien de la paix, des forces qui aident ici et là, ou bien, des forces d'ingérence dans les problèmes internes d'un pays bombardé? »<sup>1</sup>. L'association Survie questionne également la légalité de ces frappes<sup>2</sup>.

Une manifestation était organisée par les tchadien·ne·s de France le 7 mars 2019 devant l'Assemblée na-

tionale à Paris pour protester contre cette intervention et pour réclamer le départ immédiat de l'armée française du sol tchadien. Sans prendre parti concernant les projets de l'UFR, nous exprimons notre solidarité envers la population tchadienne et condamnons l'usage de moyens militaires français, sous couvert de lutte contre le terrorisme, pour frapper une opposition politique et maintenir en place un régime dictatorial et corrompu, dans la pure tradition colonialiste de la Françafrique.

- -1 « Intervention militaire française au Tchad : le Drian devant les parlementaires », Rfi Afrique, 13 février 2019, http://www.rfi.fr/afrique/20190213-tchad-france-le-drian-parlementaires-intervention-francaise-clement-ufr2ref=tw i
- -2 https://survie.org/IMG/pdf/survie\_note\_cadre\_legal\_frappes\_au\_tchad\_8fevrier\_2019.pdf

# **Irlande**

# Victoire juridique des écologistes irlandais contre la multinationale américaine New Fortess Energy

Lors d'une décision judiciaire favorable à l'écologie, les irlandais-es démontrent qu'elleux ne veulent être ni pigeons ni intermédiaires dans la vente de gaz de schiste liquéfié américain vers l'Europe.

ans le match parfois très violent qui oppose le peuple irlandais aux grands groupes d'énergie qu'elle soit nucléaire, pétrolière ou de fracturation hydraulique, le score est désormais 2-1. Le projet pour la construction de terminaux de gaz naturel liquéfié sur les rives de la Shannon dans le comté de Kerry, semble définitivement compromis.

C'est l'association Friends of the Irish Environment (FIE) qui le 15 février dernier, a marqué un deuxième but très technique à la Cour suprême irlandaise lorsqu'un juge a enjoint la société exploitante, Shannon LNG, à ne pas commencer les travaux. La raison ? Suite à une plainte de la FIE, le juge fut contraint de soumettre le dossier à la Cour de justice

de l'Union européenne.

En effet, les Ami es de l'environnement irlandais poursuivent an Bord Pleanála, le Conseil national d'aménagement, pour ne pas avoir respecté une directive européenne en matière de protection de l'environnement, alias la Directive habitat. D'après la FIE, le projet aurait des répercussions irréversibles sur la biodiversité locale de ce site naturel et en particulier pour les tursiops, ces grands dauphins qui ont choisi l'estuaire comme aire de reproduction.

Déjà, depuis 2008, l'opposition écologiste avait fait ralentir le projet à un tel point qu'en 2010, Shannon LNG a décidé de fermer son site web. Ensuite, le PDG de New Fortess Energy s'est vu obligé d'investir 35 millions de dollars de sa propre fortune pour sauver un projet qui génère de moins en moins d'enthousiasme et qui aujourd'hui, est au point mort en raison de la perspective des années de procédure à venir, mais surtout, à cause de la résistance planétaire contre l'irresponsabilité et le déni des décideurs en matière de réchauffement climatique.

Dans l'histoire contemporaine de l'île verte, il faut remonter en 1980 pour comprendre à quel point les autorités irlandaises ont été laxistes en matière de protection de l'environnement. C'est à cette époque-là, lors du débat public autour du projet gouvernemental visant la construction d'une centrale nucléaire à Carnsore Point, que le premier but populaire fut marqué. Grâce à la pression démocratique, le gouvernement a

été forcé d'organiser un référendum dont le résultat fut un raz-de-marée qui a définitivement balayé toute tentative de mainmise nucléocrate. À part la contamination radioactive dans la Mer irlandaise issue d'une centrale britannique, l'Irlande reste une zone dénucléarisée. 1-0, donc, et avantage au peuple.

C'est Shell qui, il y a 10 ans, en compromettant le mauvais gouvernement irlandais, a su égaliser, lors de la mise en place d'un gazoduc à haute pression traversant le joli petit village de pêcheurs de Rossport dans l'ouest de l'Irlande.

La brutalité de la police irlandaise, lors de la répression contre la résistance populaire, n'a eu d'égal que celle des vigiles embauchés par Shell. Il s'agissait, en fait, d'une sorte de milice privée composée de mercenaires. Parmi eux, il y avait deux fascistes très dangereux qui,

peu de temps après leur périple en Îrlande, ont été impliqués et tués en Bolivie lors d'une tentative d'assassinat supposée sur la vie d'Evo Morales.

Aujourd'hui, Shell, malgré sa victoire, n'aura jamais la paix. Près du village de Rossport, il y a un camp qui protège la raffinerie, source du conflit. En regardant les miradors et les vigiles armés, votre correspondant avait l'impression d'être devant une caserne de soldats britanniques, ces forteresses typiques de la période la plus dure des Troubles en Irlande du Nord.

Non, on n'est pas prêt d'oublier le conseil de James Connolly devant la Citizen's Army peu de temps avant l'Insurrection de 1916 : « Même en temps de paix, gardez vos armes! » David (GT Europe)«

«Carnets de voyage ». Le dernier de deux articles par le GT Europe sur la situation actuelle en Irlande.

# Suède



# Solidarité internationale

n Suède, main dans la main, le gouvernement social-dé-✓ mocrate et le patronat envisagent de limiter le droit de grève. Cette attaque s'inscrit dans un contexte européen d'offensive patronale afin de réduire les droits des travailleuses et des travailleurs, des droits conquis par des décennies de

En tant que syndicalistes confron-

té·e·s à la politique libérale d'Emmanuel Macron, de son gouvernement et d'un patronat toujours plus offensif, nous connaissons l'importance de la grève pour nous faire entendre et pour gagner des droits. C'est pourquoi, à Paris, Nîmes, Nantes, Lille et Marseille, la CNT a organisé plusieurs rassemblements de soutien à la SAC et plus largement aux syndicalistes suédois!

# Là où tu vis la CNT lutte

**Vous trouverez sur le site Internet** www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

> Bureau confédéral 6. rue d'Arnal 30900 Nîmes 06 52 17 93 54 mél: cnt@cnt-f.org

### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o Lucha y Fiesta BP 30017 67027 STRASBOURG CEDEX 1 09 52 91 12 14 alsace@ cnt-f.org

### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux 06 95 52 69 71 ul33@cnt-f.org Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers. 33000 Bordeaux 3 Auvergne

Union locale CNT Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand 4 Bourgogne **Franche Conté** 

Syndicat intercorporatif de Saône-et-Loire et de la Nièvre 19 rue du pavé 71290 Cuisery. **CNT 21** 61 rue Jeannin 21011 Dijon http://www.cnt-f.org/\_cntinterco-21 .html

### 06 01 22 17 94 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT

BP 30423, 35004 Rennes CEDEX 06 34 98 30 72 bretagne@cnt-f.org 6 Centre **CNT Centre** 13 rue Pierre Fournier 41600 Lamotte-Beuvron cnt-centre@cnt-f.org

### 7 Champagne- Ardennes Syndicats CNT Marne

BP 90009. 51201 Épernay CEDEX 8 Franche-Comté Syndicats CNT Doubs

c/o CFSL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX cntdoubs@cnt-f.org **CNT Jura** 

39370 Les Bouchoux 9 Île-de-France

Sur la Roche

Union régionale CNT 33. rue des Vignoles, 75020 Paris 01 43 72 95 34 br.rp@cnt-f.org

### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT 6 rue d'Arnal 30000 Nîmes

### ur.lr@cnt-f.org 11 Limousin

Union locale Limou-sin 6. rue de Gorre. 87000 Limoges. cnt87@cnt-f.org

### 12 Lorraine

Union régionale CNT ur.lorraine@cnt-f.org **UD CNT Moselle** 5, place des Charrons, 57000 Metz ud57@cnt-f.org 13 Midi-Pvrénées

Union régionale CNT 18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse

Tél 09 52 58 35 90 14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille 03 20 56 96 10 ur59- 62@cnt-f.org

15 Normandie Syndicats CNT Calvados BP 02.

14460 Colombelles Syndicats CNT Seine-Maritime BP 411, 76057 Le Havre CEDEX **Syndicat CNT Eure** interco27@cnt-f.org

# 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000 hâhords 61 rue Consolat 13001

### 17 Pays la Loire voir Bretagne 18 Picardie

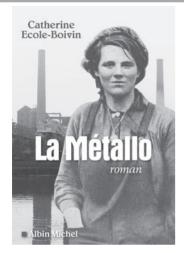
Voir avec Nord-pas-de-Calais 19 Poitou-Charentes Union régionale CNT

20. rue Blaise-Pascal. 86000 Poitiers 05 49 88 34 08 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT 44, rue Burdeau 69001 Lvon



# Une minuscule à gros bras



**La Métallo,**Catherine Ecole-Boivin,
éd. Albin-Michel,
330p, 19,50 euros.

a mère lui a appris un truc primordial. Pour une femme, dans la vie, des bras musclés, c'est un atout.

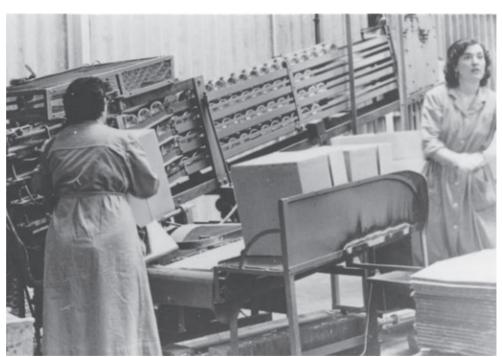
Au moins pour virer le paternel quand il s'avise de cogner ses filles. Formés à travailler le sel aux marais salants de son enfance, ces bras costauds lui serviront bien pour affronter l'usine, quand son mari meurt écrasé par un accident de circulation. Le patron et son factotum, surnommé Rantaplan par tous les ouvriers, viennent expliquer qu'elle ne peut rester dans la baraque fournie par la boîte que si elle s'embauche à la place du mari décédé. Pas le choix. Payée un tiers de moins que les hommes, elle trimbale des plaques de métal comme les autres, dans cette usine de fer blanc de la région nantaise fournissant les conserveries bretonnes. Elle s'y coltine au sexisme, à la culture des mains au cul qu'elle affronte avec ses poings, démolissant un apprenti qui croit que c'est un rite d'initiation et qui se prend un « billet de parterre », une

dent en moins et le surnom de « L'Edenté ». Dans ce milieu ouvrier des années 50 à 80, tout le monde a un surnom, Maous- Pépère, Bibitte, Gratte-ciel, La Rouille, La Rigaulaude... L'atelier est un lieu de solidarité contre les petits chefs, où Yvonnic impose ses amours, son respect : « Chaque fois que l'on me siffle en m'insultant à la rue ou à l'usine, je m'approche en ricanant de l'oiseau siffleur et je lui fais avaler ses cris. »

Agée de 80 ans, la vraie Yvonnic Le Bihan ne s'appelle pas tout a fait comme ça dans la vie. C'est son deuxième prénom, et le patronyme de sa mère. L'autrice appelle son livre un « roman social ». Elle y assemble des entretiens avec le personnage principal, les deux tiers du livre, et des histoires de l'usine où elle a trimée, racontées par des col-

dans un tamis d'oubli » dit son héroïne. Les premières pages laissent penser que c'est peut être justement un peu trop écrit. Mais on y prend vite goût.

Ce récit témoigne d'une identité de classe mêlée d'un attachement à sa boîte (« la joie au travail, pas le bonheur », précise-t-elle lors d'une rencontre), et des vertus du collectif, de l'entraide. Le boulot était rude, mais tous rigolaient ensemble. Catherine Ecole-Boivin dit écrire pour les invisibles. Elle dit « les minuscules », incluant surtout des



Ouvrières à l'emballage dans une usine de boîtes en fer blanc.

lègues. On pourrait dire que c'est une biographie très documentée, joliment écrite. « Je creuse une carrière à l'intérieur de moi, y concasse des pierres pour les passer

femmes. Le prochain s'attachera à Lulu, ouvrière du sel qu'on appelle paludière ou saunière dans ce coin de l'Ouest.

Nico, interco Nantes





# Dix ans d'Action directe, un témoignage, 1977-1987

Jann Marc Rouillan, éd. Agone, 383 p., 22 €

l aura fallu attendre tant de temps pour lire ce témoignage de l'histoire d'Action directe, enfin, le voici. Il aura fallu que s'écoulent trente ans pour que Rouillan puisse parler de cette période-là, de ces actions-là et « donner, avec ce livre, le cadre existentiel dans lequel ils s'inscrivaient et le sens politique qu'ils avaient pour ces compagnons et lui-même » pour citer son éditeur. « Du choix de la lutte armée à l'emprisonnement de 1980 et l'amnistie de 1981, de l'investissement avec les sans-papiers au quartier de la Goutte d'or à Paris au retour à la clandestinité en 1982, puis à l'arrestation de 1987 avec Nathalie Ménigon, Joëlle

Aubron et Georges Cipriani, en passant par les liens avec la Fraction armée rouge et les Brigades rouges, Jann Marc Rouillan raconte pour la première fois l'histoire d'Action directe. »

C'est un récit qui suit le rythme du temps, et qui met en relation constante les engagements du groupe et la politique française et internationale. Action directe est tracée dans l'héritage des luttes anti-franquistes, de la résistance des dernier.es combattant·es espagnol·es, de l'exécution par le franquisme de compagnons de lutte, dont le dernier garrotté de la dictature Puig Antich, anarchiste catalan, membre actif du MIL (Mouvement ibérique de libération) au début des années 1970, exécuté le 2 mars 1974, au fond de la prison Modelo de Barcelone.

Sur leur long chemin, nous rencontrons aussi le premier gouvernement de gauche français, ses premières trahisons, la lutte des résistant es turc-ques à la dictature...

Des mouvements de grèves dans les usines Renault aux squats des sans-papiers, les militant·es d'Action directe sont présent·es et actifs, jamais déconnecté es des luttes sociales en cours. Ils et elles choisissent des routes différentes de résistance, controversées pour certains, mais sans être en dehors.

Ils et elles ne sont pas seul·es, «les quatre», comme ont toujours eu tendance à le dire les média, tout un maillage, un réseau actif pas tou.tes armés, pas tou.tes guerrier·es, chacun·e avec un rôle bien défini, mais tou·tes aussi nécessaire.

Le constat n'est pas positif, loin de là, le dernier paragraphe de l'avant dernier chapitre a clairement pris pour titre : Constat d'échec. Et le dernier chapitre : Le coup de grâce. Laissons les mots de Rouillan terminer cet article : « Jusqu'à quel point savions-nous que notre liberté ne tenait qu'à un fil ? Un fil de plus en plus ténu. Notre fonctionnement se dégradait sans que nous nous en rendions compte. Incapables de prendre le recul nécessaire, nous continuions comme si rien n'avait changé. Alors que l'usure organisationnelle faisait dérailler ce qui avait fonctionné jusque là. »

MpI Stics 13

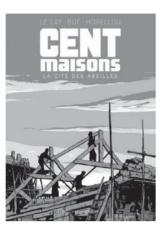
### LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. SOLIDAIRE! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. ANTICAPITALISTE! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place!

# **Autoconstruction ouvrière**



# Cent maisons, La cité des Abeilles,

Delphine Le Lay, Marion Boé, Alexis Horellou, éd. Delcourt, 144 p, 16 euros.

es terrains ont été défrichés avec les moyens du bord, les maisons construites à la sueur du front, mêlant l'huile de coude et entraide. Des maisons semblables, simples mais grand confort pour des prolos de l'époque, avec salle de bain et toilettes à l'intérieur. Dans des années 1950, un





peu partout, beaucoup dans l'ouest, des regroupements d'ouvriers ont mis leurs bras en commun pour décider des banques à leur prêter de quoi bâtir leur lotissement.

Le mouvement avait démarré en région lyonnaise dans les années vingt, 22 groupes construisant un millier de « cottages sociaux » sur un mode coopératif collectif, quasiment sans mise de fond personnelle. Après guerre, la reconstruction annoncée par l'Etat peine à tenir ses promesses. Réponse d'en bas à la crise du logement, des premiers groupes Castors naissent à partir de 1948 à Pessac, Montreuil, Rezé. La formule est

reprise en région lyonnaise, parisienne, en Bretagne, à Toulouse, Bordeaux...\* Le terrain et les matériaux sont achetés par une commune, structure un comité ouvrier du logement qui négocie auprès des banques des prêts sur vingt ans, tenant compte de l'apport d'heures de chantier investies après le boulot,

le soir, les week-ends, les vacances. Baptisé capital-travail (mais dans un tout autre sens que l'alliance prônée par les théories réacs prétendent abolir la lutte de classes) ce temps de travail collectivisé équivaut pour la banque à l'apport personnel. Cette forme coopérative locale prospère une dizaine d'années avant que les Castors ne se deviennent une centrale d'achat de matériaux. La BD s'attache au groupe de Quimper, cathos et cocos mêlés, aux panades financières, aux coups de fatigue, à ceux qui s'épuisent et lâchent l'affaire, aux dissensions entre gros bosseurs et ceux moins manuels parfois vus comme tire-auflanc, difficultés traversées par presque tous les comités. Mais la BD évoque aussi les fêtes sur le terrain, la musique, les kermesses et la fierté d'avoir trimé ensemble pour une maison à soi. Ce récit en images rend un bel hommage à une version de l'autogestion ouvrière tenace, solidaire, appliquée à la création de logement\*\*.

Nico, Interco Nantes.

\*367 projets répertoriés par région : www.cites-castors.

\*\*La loi Chalandon de 1971 a supprimé la reconnaissance de l'apport travail et le statut de locataire coopérateur.

# ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de □ 30 € (soutien), □ 22 € (standard), à partir du numéro : Si réabonnement, merci de cocher la case : □ NOM PRÉNOM. ADRESSE. PROFESSION. MAIL Chèque à l'ordre du Combat syndicaliste à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case. □ Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



# La fabrique du communisme libertaire



Les chemins du communisme libertaire en Espagne, vol 2.

Myrtille, giménologue, 292 p, 16 euros.

es grandes heures de la CNT espagnole ont toujours impressionné, avec presque un sentiment de vénération, notamment devant le nombre (15 000 adhérent·es en 1915, un million en 1919, 1,5 million en 1936), et évidemment son rôle moteur de la révolution, avant l'écrasement communiste puis franquiste. Au risque de mythifier, d'en faire un modèle trop glorieux pour être honnête. De 1870 à 1936, la période que couvre ce deuxième volet de la trilogie, la CNT se structure, subit la répression, affronte le « flux et reflux révolutionnaires de l'Espagne à partir de 1910 ». Contre les pistoleros du patronat, les anars montent des groupes d'autodéfense, avec l'éternel risque de la dérive autonome en prenant goût aux règlements de comptes sanglants.

À ces débuts, cette CNT a beaucoup lorgné à ces origines sur l'anarcho-syndicalisme français. Les Espagnols s'écharpent en débats constants entre l'option d'une veine libertaire affirmée du syndicalisme révolutionnaire ou son autonomie, apolitisme et neutralisme visant à ne pas se cou- Congrès fondateur CNT Barcelone, nov 1910

per de l'ensemble de la classe ouvrière. Dans ces années vingt et trente, on débat sur l'orientation anarchiste, bonus facultatif ou ADN essentiel. Des polémiques s'ouvrent entre réformisme syndical ou intransigeance anarchiste, entre adeptes d'un communalisme agrariste et défenseurs d'un syndicalisme urbain et industrialiste. Des cénétistes protestent ainsi contre le dirigisme anarchiste au sein des syndicats. Le mouvement subit aussi un assaut interne révisionniste demandant à la classe du « travail » une transition s'adaptant au « panorama économico-industriel du monde » avant de renverser la bourgeoisie. L'option industrialiste de la CNT l'emporte en 1923, absorbant l'historique syndicat révolutionnaire paysan, la classe ouvrière assumant alors l'hégémonie et la stratégie. Des conceptions antagonistes de la révolution se bousculent, opposant d'une part la spontanéité horizontale, à partir du quartier, de la commune rurale, et d'autre part une verticalité dirigiste basée sur la reprise de l'usine à la bourgeoisie.

Clandestine depuis 1927, la FAI, Federación anarquista iberica, émerge publiquement en 1931 opposée à tout réformisme, « une faction, en prodigieuse expansion, de la CNT et non une force étrangère cherchant à la contrôler ». Mais les discussions vont aussi bon train sur le rôle du syndicat dans la société post capitaliste, preuve que l'on sent l'issue plausible, proche, le communisme libertaire vu comme un projet imminent, sans phase de transition, après abolition abrupte de l'État et du salariat. Un programme contenu dans un opuscule d'un toubib basque militant de la FAI, Isaac Puente, publié en 36, réédité jusqu'à 100 000 exemplaires. De modèle unique de la société post révolutionnaire, il n'est pas vraiment question: « C'est en vivant le communisme libertaire que nous l'apprendrons. On verra ses points faibles et ses aspects erronés. » Bas du formulaire Comme on le sait, le communisme libertaire a alors moins conjugué le verbe vivre que mourir. Le volume 3 évoquera ce bout des chemins.

Nico, Interco Nantes





Le syndicat de ses adhérents

Autogéré: Pas de permanents syndicaux payés.

Indépendant: Aucune subvention de l'État et du patronat.

Révolutionnaire: Aucune hiérarchie, pas de chefs.

La défense des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes sans distinction de sexe, de religion, et de couleur de peau.

Et parce que chacune et chacun d'entre nous est indispensable à la vie en société, nous revendiquons l'égalité sociale et économique pour toutes et tous.

# LA LIBERTÉ COMME BASE, L'EGALITE COMME MOYEN, LA FRATERNITE COMME BUT



### CNT 33 RUE DES VIGNOLES 75020 PARIS

### ÎLE-DE-FRANCE

33, rue des Vignoles, Paris xxe Permanences : lundi 14h -19h et mercredi : 18h -20h Tél. : 06 95 45 67 62 Mail : br.rp@cnt-f.org

### 77 - SEINE-ET-MARNE

1 bis, impasse Émilie, 77500 Chelles (à 200 m de la gare RER) Permanences : mercredi 18h-20h Tél.: 06 59 36 41 02 Mail: ul.chelles.mlv@cnt-f.org

### 94 -VAL-DE-MARNE

Bourse du travail de Choisy-le-Roi 27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi 1er étage salle CNT Permanences : vendredi 17h30 - 19h Tél. 06 74 17 60 34 Mail : cnt94@cnt-f.org

# WWW.CNT-F.ORG/URP

95 -VAL-D'OISE Bourse du travail, Espace

Bourse du travail, Espace Mandela 82, bd du Général-Leclerc, 95100 Argenteuil Permanences: mardi 13h30 -16h et sur rendez-vous Tél. 06 52 93 90 88